## Règlement du Vide-grenier de la section amicale laïque Desnos-Soubretière Savenay 44

- Article 1 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette règlementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- Article 2 : pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir de leur carte d'identité. Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte.
- Article 3 : ces informations seront inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposée en mairie.
- Article 4 : l'accès à l'emplacement, désigné par l'organisation, pour déballer ne peut se faire qu'en présence d'une personne de celle-ci. Les emplacements désignés ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs seront habilités à faire des modifications si nécessaire.
- Article 5 : Le vide-grenier commençant à 9h00, il est demandé aux exposants de se présenter le matin de 7h00 à 9h00. Toutes les personnes se présentant après 9h se verront refuser l'installation de leur stand, même inscription validée. Toute dérogation à cet article sera laissée à l'appréciation des membres de la section de l'amicale laïque de l'école Desnos-Soubretière, organisateur dudit vide grenier.
- Article 6 : les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur. Ils doivent, à cet effet, être couverts par une assurance.
- Article 7 : la section de l'amicale laïque de l'école Desnos-Soubretière n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
- Article 8 : il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription même en cas d'intempéries et de non participation.
- Article 9 : aucun véhicule ne pourra accéder au site de l'exposition pendant la durée du vide-grenier. Un emplacement est prévu sur le site pour une voiture par exposant sur un parking réservé.
- Article 10 : les emplacements sont loués soit à l'intérieur du complexe polyvalent avec table et 2 chaises soit à l'extérieur du complexe polyvalent sans table ni chaises. Dans ce dernier cas, les exposants devront prévoir leur matériel. Aucun exposant ne pourra déplacer son véhicule stationné dans l'enceinte de la manifestation avant 18h00.
- Article 11 : les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles, vente d'animaux, nourriture, armes, CD et jeux gravés (copie), produits inflammables...
- Article 12 : les emplacements devront être rendus propres. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.
- Article 13 : ce vide-grenier est réservé aux particuliers et aux associations. Ces derniers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre des objets personnels et usagés pas plus de deux fois par an conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 art.21 Journal Officiel du 3 août 2005.

## **BULLETIN DE PARTICIPATION**

Nom et prénom :		
Adresse :		
Téléphone :	Adresse mail :	@
N° de carte d'identité (join	dre photocopie recto verso <u>obligatoire</u> ) :	
Délivrée le :	à :	
cours de l'année civile et ce		nneur avoir participé à moins de 2 vide-greniers au de grenier organisé le 5 mai 2016 par la section de
Je réserve	.emplacement(s) :	
à l'intérieur du complexe po	olyvalent 10 € soit :€	
à l'extérieur du complexe p	olyvalent avec voiture 5x6m 12 € soit :	€
à l'extérieur du complexe p	olyvalent 10 € les 5 mètres soit :€	
3€ le mètre linéaire supplé	mentaire à l'extérieur :mètre(s) X 3 € s	soit€
TOTAL		€
du règlement <u>par chèque</u> (à	ction de l'amicale laïque de l'école Desnos-Soubret à l'ordre de l'amicale laïque). matin + 2 € sur tous les tarifs en fonction des places dispo	ière rue J. Malègue 44260 SAVENAY accompagné onibles
Fait à	le	
Signature précédée de la i	mention « lu et approuvé »	